

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2016**

Etaient présents :

MM. LEFORT Thierry – PAILLETTE Jean-Pierre – Mme DEROBERT Stéphanie – M. DUBOIS Patrick – Mme HORLAVILLE Claire – M. BERTRAND Jacky – Mmes DUNY Muriel – MM. RYCROFT-THIRIET Jacques – GUEZENNEC Patrick – TRACOL Raphaël – Mmes MAISONNIER Sylvie – CHAN Sylvie – M. GODET Jean-Michel – Mmes FLEURY Nelly - VASSE Christine - M. SEVEC David – Mmes HAMEL Aurélie – DELAUNAY Josiane - M. IVES Andrew - Mmes WOJTASZEK Nadine et DETHAN-CASSIGNEUL Anne,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

M. TOUSSAINT Alain – Mmes JEANNE Evelyne – DEULEY Fabienne – ROUSSEAU Isabelle – PROFIT Sandrine – MM. CASSIGNEUL Félix - RABOT Jean-Luc et qui donnent respectivement pouvoir à Mmes CHAN – VASSE – M. LEFORT – Mmes DUNY – FLEURY – DETHAN-CASSIGNEUL et WOJTASZEK.

Absent :

M. BINET Frédéric

Monsieur SEVEC David a été élu Secrétaire.

### ORDRE DU JOUR

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Révision des Statuts du SDEC ENERGIE
2. Retrait de la Communauté de Communes de CABALOR du SDEC ENERGIE
3. Présentation de la démarche labellisation de l’Ecoquartier « LES HAUTS PRES »
4. Convention entre la Crèche « LE JARDIN DE PREVERT » le Centre Aquatique « AQUANACRE »

#### **FINANCES**

5. Garantie d’emprunt avec PARTELIOS concernant les constructions Rue du Tour de Ville – *Renégociation*
6. Demande de subvention de l’Amicale du Personnel Communal Douvrais
7. Audit Energétique de Bâtiments Communaux :  
*Demande de subvention ADEM- REGION et SDEC ENERGIE*
8. Décision Modificative Budgétaire n° 1  
*Ecritures d’ordres*

#### **URBANISME**

9. ZAC des Hauts Prés
  - a. Dossier de réalisation
  - b. Programme détaillé des équipements publics
  - c. Modification n° 2 du P.L.U. – Enquête Publique

## **RESSOURCES HUMAINES**

10 ; Bilan FIPHFP

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

◇◇◇◇

### **1. MODIFICATION DES STATUTS DU SDEC ENERGIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

#### **ADOPTE**

Les nouveaux Statuts du SDEC ENERGIE.

◇◇◇◇

### **2. RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CABALOR DU SDEC ENERGIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

#### **APPROUVE**

Le retrait de la Communauté de Communes de CABALOR du SDEC ENERGIE.

◇◇◇◇

### **3. PRESENTATION DE LA DEMARCHE LABELLISATION DE L'ECOQUARTIER « LES HAUTS PRES »**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité, cinq abstentions,

#### **APPROUVE**

la charte Ecoquartiers à passer entre la Commune de DOUVRES LA DELIVRANDE et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, permettant de lancer le processus de labellisation du projet ZAC des Hauts Prés

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ladite charte.

◇◇◇◇

### **4. CONVENTION ENTRE LA CRECHE « LE JARDIN DE PREVERT » ET LE CENTRE AQUATIQUE « AQUANACRE »**

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention avec « AQUANACRE » pour trois séances en 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,

**ADOPTE**

les termes de la convention à passer avec le Centre Aquatique « AQUANACRE » pour la crèche « LE JARDIN DE PREVERT ». La tarification proposée **est de 17 € par séance d'une heure.**

**INVITE**

Monsieur Le Maire à signer ladite convention



**5. GARANTIE D'EMPRUNT AVEC PARTELIOS CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS RUE DU TOUR DE VILLE**  
*Renégociation*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

**ACCORDE**

le maintien de la garantie d'emprunt sollicitée par PARTHELIOS HABITAT pour le prêt renégocié auprès du Crédit Mutuel dans les conditions ci-dessous :

- capital restant dû après l'échéance du 30/09/2016 : 573 060,50 Euros
- durée résiduelle du prêt : 204 mois
- périodicité des échéances : mensuelle
- taux fixe : **2.1%**

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tous document à intervenir dans ce cadre.



**6. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DOUVRAIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**VOTE**

La subvention pour 2016 de 2 000 Euros.



**7. AUDIT ENERGETIQUE DE BATIMENTS COMMUNAUX**

*Demandes de subventions à l'ADEME-REGION et au SDEC ENERGIE*

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'Agenda 21 Communal et notamment à son projet de territoire durable reconnu « Agenda 21 local France » par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie le 03 juin 2013, et pour faire suite à l'engagement de la Communauté de Communes « CŒUR DE NACRE » dans une démarche de transition énergétique locale, il convient de procéder à des audits énergétiques du Patrimoine Communal.

Certains bâtiments Communaux très consommateurs d'énergie nécessitent des travaux relativement conséquents de remise en conformité et/ou de remise à niveau des installations.

La Ville de DOUVRES-LA-DELIVRANDE souhaite réaliser une étude de performances énergétiques préalablement à l'établissement d'un plan d'action visant à diminuer l'intensité énergétique des bâtiments et à réduire la facture d'énergie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

**SOLLICITE**

une subvention pour réaliser l'Audit en 2016,

- auprès de L'ADEME/REGION au taux le plus élevé possible (70%) dans le cadre du Défi'NeRgie
- auprès du SDEC ENERGIE à hauteur de 10% au titre du programme d'investissement 2016.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**DIT**

que les crédits nécessaires pour la part restant à la charge de la Commune sont inscrits au Budget.



**8. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 01/2016**

*Ecritures d'ordres*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité, cinq abstentions,

**APPROUVE**

La Décision Modificative Budgétaire n° 01/2016.



**9. ZAC DES HAUTS PRES**

*a. Approbation du Dossier de Réalisation*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

à l'unanimité, cinq abstentions,

**APPROUVE**

le dossier de réalisation de la ZAC des Hauts Prés.

**DIT**

que conformément aux articles R 311-9 et R 311-5 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et une mention dans un journal diffusé dans le Département.



**ZAC DES HAUTS PRES**

*b. Programme détaillé des équipements publics*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité, cinq abstentions,

**DECIDE**

d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC des Hauts Prés établi conformément aux dispositions de l'article R 311.8 du Code de l'Urbanisme.

**DIT**

Que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie, elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.



**ZAC DES HAUTS PRES**

*c. Modification n° 2 du PLU – Enquête Publique*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité, cinq abstentions,

**PREND**

Acte du dossier relatif à la modification n° 2 du PLU et invite Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique.



**10. BILAN FIPHFP**

*Taux Emploi Handicapé*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**PREND**

acte de la communication en ce qui concerne l'emploi, dans les Services Municipaux, de personnes reconnues handicapées.

